

22 Août 1995

Monsieur le Directeur Départemental de
l'Agriculture et de la Forêt

17072 LA ROCHELLE CEDEX 9

N/REF. : 0952-DEL/LR-mpi

OBJET : Projet de drainage – Commune de Charron – Marais de Clousic

REF. : Votre transmission PB/JD du 9 août 1995

Monsieur le Directeur,

Par courrier rappelé en référence, vous avez bien voulu me consulter à propos d'un projet de drainage de 25 ha dans le Marais de Clousic à Charron.

Selon le document d'incidence, le drainage par drains enterrés est envisagé par l'exploitant pour des facilités d'implantation de culture et de récolte. Il n'y aura pas de changement d'affectation de l'îlot puisque les terrains sont déjà mis en culture depuis 10 ans (céréales à paille et protéagineux).

Au plan de l'aménagement hydraulique, on signale le comblement d'un fossé central de 350 mètres, mais la conservation du fossé de ceinture qui sera récuré et recalibré (largeur 4 m) et l'aménagement d'une lagune.

Le volume de rétention ainsi créé n'est malheureusement pas indiqué. Compte tenu des éléments chiffrés du dossier (longueur et largeur des fossés de ceinture), ce volume sera vraisemblablement supérieur à 10 000 m³ ce qui paraît suffisant pour assurer la décantation de l'eau.

De plus les eaux issues de la parcelle traverseront un réseau de fossés de 1 100 mètres avant d'entrer dans le canal de la Banche.

Le présent projet me paraît donc conforme à l'esprit du Protocole Agriculture – Conchyliculture de 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef du laboratoire côtier DEL

G. THOMAS

Copies : DDAM 17
INRA St Laurent de la Prée
DEL/AA – Brest
DEL/QM – Nantes
Laboratoire côtier DEL – La Tremblade